

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Le dix-neuf novembre, deux mille quinze, à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

**ETAIENT PRESENT(E)S :** MMES GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie, SARADIN Béatrice et MM BERGNER Philippe, GABIOT André, BISIG Arnaud, MONPOINT Olivier, MONGERAND Emmanuel, LEGRAND Robert, JOSSELIN Claude et VAJOU Christian.

**ABSENT(E)S :**

- Monsieur Emmanuel MONGERAND a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

## DECISION MODIFICATIVE -FPIC

Afin de pouvoir payer le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter la décision modificative suivante :

### En Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 014 compte 73925                    +1 365.00 €

Chapitre 011 compte 61523                    - 1 365.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

## APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L'AUBE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal** décide de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales de l'Aube ;

Autorise monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

## RETROCESSION D'UNE PART DE PATURE ET ATTRIBUTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Mylène DUPONT en date du 20 septembre 2015 qui souhaite rétrocéder sa part de pâture communale à son frère Monsieur Reynald DUPONT. Celui-ci a également attesté être d'accord concernant cette attribution.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** d'attribuer à Monsieur DUPONT Reynald la part de pâture Lot n° 10 d'une superficie d'environ de 84 a 15 ca (bois) et 20 ares (terre).

Un avenant à la convention sera établi.

## LOCATION SALLE POLYVALENTE COURS DE DANSE ET ART FLORAL

Le Conseil Municipal à la majorité décide de fixer le prix de la location de la salle polyvalente pour la pratique des cours de danse et de l'art floral à 10 € par séance à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2 %. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

## ELECTIONS REGIONALES-TENUE DU BUREAU DE VOTE

Le Conseil Municipal forme les bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

## AVIS PROJET ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire fait un état des lieux concernant le projet d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Madame la Préfète du département de l'Aube qui consisterait à fusionner les communautés de communes du Grand Troyes, Des Portes de Romilly, du Nogentais, de Seine Melda Côteaux, de l'Orvin et de l'Ardusson et de Seine Barse pour les transformer en une seule communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (MME HORSIN Valérie et M. MONGERAND Emmanuel) décide de donner un avis défavorable au projet compte tenu des éléments en notre possession à ce jour.

## CREATION DE POSTE (SUITE DISSOLUTION SIVOM)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du SIVOM à compter du 31 décembre 2015. Cela entraîne la reprise obligatoire des agents par les communes. Il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

## CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'instituer au profit du personnel titulaire et stagiaire les indemnités suivantes :

- **Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) :**
- **Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'instituer le régime indemnitaire ci-dessus.

Ces indemnités seront versées mensuellement et les crédits correspondants seront prévus chaque année au chapitre 012.

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe qu'une convention de mise à disposition des agents administratifs et techniques entre les communes concernées, par la reprise du personnel, est en cours d'élaboration auprès du centre de gestion de l'Aube et de la sous-préfecture. L'approbation de cette convention sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) L'information de la gendarmerie sur l'opération voisins vigilants est reportée en début d'année compte tenu de la période électorale.
- 2) Monsieur le Maire propose l'achat d'un tableau pour la mairie. A la majorité cet achat est accepté.

Fait et délibéré à Gumery le 19 novembre 2015.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 21h10.

Le Maire,  
Philippe BERGNER